



Envie de concrétiser votre projet de formation ?

→ Accueil

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30
(16h30 le vendredi)
accueil@its-tours.com
02.47.62.33.33

→ Orientation

Information & conseil sur les formations
orientation@its-tours.com
02.47.62.33.76

→ Admissions

Informations & démarches d'inscriptions
admissions@its-tours.com
02.47.62.56.71

→ Référents Handicap

Accueil des personnes en situation de handicap
referent.handicap@its-tours.com

→ Apprentissage

cfv CFA SMS (sanitaire médico-social)
SMS contact@cfasms.com
Unité de formation des apprentis de l'ITS (UFA)
apprentissage@its-tours.com

Nos conseils pour réussir !

Soyez curieux ! Visionnez des vidéos de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels.

Allez à la rencontre des professionnels et des publics accompagnés ! Investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires) et faites des stages.

Consultez l'agenda de l'ITS !

Participez aux réunions d'information, événements d'orientation (salons, forums), visitez l'ITS Tours et venez nous rencontrer lors des Journées Portes Ouvertes.

Code RNCP 28557.
Certificateur Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
Enregistrement de la certification : 11.2016.
Formation organisée avec le concours financier: de la Région Centre-Val de Loire, de l'Union européenne, L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen, et l'État dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences.



Institut du
**Travail
Social**
TOURS



Niveau 4

BPJEPS Animateur social

Formation en
18 MOIS

Donnez du sens
à **votre métier**

→ EN APPRENTISSAGE



www.its-tours.com

17 rue Groison 37100 TOURS

LE MÉTIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

L'animateur social exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches d'éducation à la citoyenneté, au développement durable, et de prévention des maltraitances. Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation. Il construit des progressions pédagogiques lui permettant d'encadrer des activités éducatives et d'apprentissage. Il accompagne des publics dans la réalisation de leurs projets. Il exerce dans des établissements du secteur de la santé et de l'action sociale, des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux et des services de l'administration publique, des collectivités territoriales.

→ **Évolution de carrière** : L'animateur social peut évoluer vers des fonctions de coordination des actions d'animation sociale au sein des collectivités territoriales et vers des fonctions d'accompagnement de projets auprès de publics vulnérables.
→ **Poursuites d'études** : DEJEPS, DEES, DEETS, DECESF.

PRÉREQUIS

Pour entrer en formation, les candidats doivent remplir une des conditions suivantes :

- Justifier d'une expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une durée au moins égale à 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ;

OU

- Être titulaire d'un des diplômes ou certificats suivants : BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien), Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire », Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs », BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur), Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale », Baccalauréat professionnel agricole (toute option), Brevet professionnel délivré par le ministre de l'Agriculture, Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (BPJEPS), Baccalauréat professionnel ASSP « accompagnement soins et services à la personne », Brevet d'études professionnelles « accompagnement, soins et services à la personne », DEAVS (diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale), DPAS (diplôme Professionnel d'Aide-Soignant), DEAMP (diplôme d'État d'Aide Médico Psychologique), CAP Petite enfance, BEP Carrières sanitaires et sociales, BEPA Service aux personnes, Titre professionnel Agent de médiation, information, services, Titre professionnel technicien médiations services, DEME (diplôme d'État de moniteur éducateur), DEAES (diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social), DEAP (diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture), DETISF (diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale).

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme : demandée par le candidat, elle sera délivrée par ENIC-NARIC.

À noter que tout candidat doit obligatoirement être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

PSC 1 ou AFPS ; Premier secours en équipe de niveau 1 ou niveau 2 (PSE) en cours de validité ; Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 1 ou niveau 2 en cours de validité ; Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.

DURÉE DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : 18 mois.

Dont 602 h de formation théorique et 910 h de formation pratique.

OBJECTIFS

La finalité de la formation est d'obtenir le **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur" et mention "animation sociale"** en validant l'ensemble des compétences correspondantes :

Les **UC1 et UC2** sont **transversales** à tous les BPJEPS :

- UC 1 : Encadrer tout public dans toute structure (133h)
- UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (168h)

Les **UC3 et UC4** sont **spécifiques** au BPJEPS AS :

- UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale (105h)
- UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale (196h)

MÉTHODES MOBILISÉES

Les modalités pédagogiques de la formation comprennent un principe d'alternance entre le centre de formation et les terrains professionnels, l'alternance d'apports théoriques et d'échanges à partir des pratiques, des témoignages professionnels, des démonstrations et des mises en pratique de techniques, un groupe de suivi à la professionnalisation, des ateliers collaboratifs, des TD, des enquêtes de terrain, des études de situation vécues, de la FOAD, des supports vidéo...

MODALITÉS DE LA FORMATION (THÉORIQUES ET PRATIQUES)

La formation théorique est composée de 4 unités capitalisables à acquérir dont les contenus sont les suivants :

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ; prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ; contribuer au fonctionnement d'une structure
- Concevoir un projet d'animation, conduire un projet d'animation, évaluer un projet d'animation
- Organiser, gérer et évaluer les activités ; encadrer un groupe ou une équipe ; accueillir les publics enfants et adolescents
- Situer son activité d'animation dans un territoire ; maîtriser les outils et techniques des activités dans le champ de la mention ; conduire des activités d'animation

La formation pratique est de 910 heures dont 1 stage de découverte de 70h.

À l'entrée en formation, une session de positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle d'une durée de 21h permet de construire un programme individuel de formation (PIF) prenant en compte les équivalences de droit et expériences vers d'éventuels dispenses ou allègements de formation.

Les candidats bénéficiant de dispenses réglementaires (annexe V de l'arrêté du 19/11/20216 relatif au BPJEPS animation sociale) ou ayant validé certaines Unités Capitalisables bénéficient d'un Programme Individualisé de Formation (PIF).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- UC1 et UC2** : document personnel écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure de stage, ce document constitue le support d'une présentation orale de 20 minutes.

- UC3 et UC4** : Mise en situation professionnelle en lien avec le projet d'animation auprès d'un groupe dans la structure de stage d'une durée comprise entre 45 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum... Le candidat fait l'objet d'un entretien portant sur le document et sa séance d'animation, d'une durée de 45 minutes au maximum dont 15 minutes de présentation par le candidat.

CALENDRIER ET CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription se fait en ligne sur le site internet de l'ITS Tours du 13/02/2023 au 13/11/2023 ce qui déclenche la procédure de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) par la DRAJES. Les résultats de la phase de vérification des EPEF, par le représentant de la DRAJES, déterminent l'organisation ou non des sélections. Les candidats en seront informés à compter du 23/11/2023.

Les épreuves de sélection se déroulent comme suit :

- Épreuve écrite d'admission (30 min) : le candidat présente sa réflexion sur un fait d'actualité en lien avec l'animation sociale
- Épreuve orale d'admission (30 min) : l'entretien permet d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession d'animateur compte tenu des publics accompagnés et du contexte de l'intervention ainsi que son aptitude à tirer profit de la formation.

Entrée en formation : 09 janvier 2024

TARIFS ET FINANCEMENT

Admissions :

Frais de dossier : 71€

Épreuve écrite et orale de sélection : 70€

Formation :

Coût formation (hors place subventionnée) : 7 930,79 €

Plusieurs possibilités de financement selon votre profil.

- Par le Conseil Régional pour une place subventionnée
- Par l'employeur
- Par l'opérateur de compétence (ex. Transition Pro, contrat de professionnalisation...)
- Par Pôle Emploi
- En autofinancement
- CPF (Compte Personnel de Formation)

Pour une étude personnalisée des modalités de financement et/ou demande de devis, contacter directement le secrétariat à : secretariat.animation@its-tours.com

Voir les CGV sur www.its-tours.com